

LA FABRICATION DES REBELLES (1960-1977)

Si l'audience et la popularité d'ETA deviennent aussi fortes au moment même (1970-1971) où son organisation est en pleine crise, c'est que ses dimensions dépassent de beaucoup sa propre existence organisationnelle. ETA n'est en effet que la partie visible d'un iceberg que le gel et le froid du franquisme n'ont cessé de former tout au long de ces trente ans (1940-1970). Un iceberg d'opposition et de protestation sourde face à la répression de la dictature. Plus le froid de celle-ci se faisait mordant, et plus celui-là devenait solide.

En imposant une répression aveugle et généralisée au sein des provinces basques, le pouvoir soudait ses habitants en un même bloc d'opposition. En discriminant ces mêmes provinces en regard des autres provinces espagnoles, le franquisme faisait parler cette répression : le langage de la différence. Une différence qui n'avait plus besoin d'être cherchée dans la pureté de la race, la langue, dans ces traits différenciateurs derrière lesquels les premiers nationalistes, obsédés par leur vision essentialiste et empirique de la nation, avaient tellement couru. La différence était quotidienne, transcendante, stigmaté de cette loi d'exception et de répression permanente que le franquisme imprimait partout en Pays Basque. Dans les rues, les lieux publics, les centres de travail et d'apprentissage, et jusque sur le corps des torturés, elle marquait chaque jour en lettres de sang sa vérité qui allait devenir historique : tu souffres parce que tu habites ici, tu souffres parce que tu es basque. [229]

Sans le savoir, le franquisme était ainsi en train de créer les conditions d'apparition d'un nationalisme totalement inédit. Le dégagement de celui-ci fut d'abord lent, puis s'accéléra durant les années 60, pour devenir évident aux yeux de tous à partir du début des années 70. *En permettant à tous les habitants du Pays basque de pouvoir se penser symboliquement Un face à la loi spécifique qui leur était infligée et qui les désignait tous comme basques, le franquisme allait forger une identité basque nouvelle. Une identité transgressive.*

Peu à peu, les symboles basques, pourchassés avec acharnement, vont en effet en venir à borner la société civile basque. Une société souterraine qui vit face à la mort du pouvoir répressif. Une société clandestine faite de mille transgressions, utopies et débats, mais avant tout et surtout de désir de liberté. *C'est en devenant la voix (et non le texte) de ce désir de liberté que le nationalisme basque mue totalement.* Cessant d'être motif de division, la nation basque devient au contraire symbole d'union, territoire libéré où se croisent tout un ensemble d'espoirs contenus. C'est cette forme d'existence inédite du national basque que nous nommons globalement ici nouveau nationalisme basque.

I- UNE REPRESSION GENERALE ET NON DISCRIMINATOIRE AU SEIN DES PROVINCES BASQUES

Curieusement, lorsqu'on interroge les Basques (habitants des provinces basques donc) sur la répression dont ils furent les victimes durant toutes ces années, ceux-ci restent évasifs, comme s'il n'y avait rien à dire. Les soixante-treize personnes que nous avons interviewées et les dizaines d'autres avec lesquelles nous avons parlé ont paru étonnées de nos questions. Était-il étonnant que l'on s'intéresse à ce qui les avait si durement et quotidiennement frappées pendant tant d'années, et pour beaucoup marquées à jamais ? Le paradoxe n'est qu'apparent. La majorité de ces personnes savait que nous-mêmes avions connu cette répression. L'affaire était donc entendue : elle était évidente. [230]

Et c'est bien là la principale dimension de la répression en Pays Basque : *elle était pour tous une évidence sociale.* Elle n'avait pas à être démontrée ou dite. Elle était. Ce qui explique peut-être l'absence quasi totale de travaux sur ce sujet. Les très rares textes existants sont significativement, soit l'œuvre d'organismes internationaux (Amnesty International, Croix-Rouge Internationale), soit quelques illustrations ou témoignages contenus dans des appels à la solidarité internationale : donc provenant de, ou dirigés vers l'étranger¹. Hormis un livre de témoignages sur l'état d'exception de

¹ En français, voir *Batasuna, la répression au Pays Basque*, Paris, 1970, Ed. Maspero.

1975² et trois petits opuscules publiés par les Editions Euskual Elkargoa de Saint-Jean-de-Luz³, il n'existe à notre connaissance aucun ouvrage consacré à la répression franquiste en Pays Basque, phénomène pourtant central dans l'explication du développement du nouveau nationalisme.

La principale cause de cette absence a selon nous déjà été énoncée : une évidence n'a pas besoin d'être démontrée. Une seconde cause, à laquelle nous avons directement été confrontés au moment d'entreprendre ce travail, tient en ce que tenter de cerner cette répression pour en rendre compte se révèle être une tâche particulièrement difficile. En effet, comment « montrer » une répression à quelqu'un qui ne l'a pas connue ?

Cette question est souvent revenue au cours de nos interviews. Lorsque nous demandions à la personne interrogée de tenter de « montrer » cette répression, elle se heurtait très rapidement à des limites : en dehors de son propre cas, de celui des membres de sa famille, de compagnons de travail, de voisins ou d'amis, en dehors donc de cas personnels, il lui était impossible d'en donner une dimension globale.

Et comment aurait-il pu en être autrement lorsque, par exemple, le Ministère de l'Intérieur « déclare matière réservée (en clair, la censure totale sur) toutes les informations et tous les commentaires relatifs au déroulement de l'ordre public (...), à l'action des Forces de l'Ordre, et en général à l'ensemble des nouvelles pouvant concerner l'état l'exception dans les provinces affectées (Pays basque) ». Censure, loi du silence, impossibilité de s'exprimer : la situation basque avait finalement été de celles qui constituent le terrible lot commun de toutes les dictatures et de tous les régimes [231] totalitaires. Plus la répression est forte et étendue, et moins on peut la dénoncer, la cerner, la « chiffrer ».

Nous pouvons malgré tout avancer quelques données quantitatives : celles de « l'oppression légale ». Par oppression légale, nous entendons celle que les propres lois du régime totalitaire contraignent de reconnaître, par exemple le nombre de jugements

² *Euskadi : el ultimo estado de excepcion de Franco*, Paris, 1975, Ed. Ruedo ibérico.

³ *La otra cara de Euskadi*, 1975, *Euskadi 1975*, 1976, *Euskadi ala hil*, 1976.

et celui d'années de prison qui y sont imposées. Voici donc quelques chiffres sur la répression légale en Pays Basque durant les dernières années du régime franquiste ⁴ :

	1968	1969	1970	1972	1973	1974	1975	1976
Tués par la Guardia Civile ou par la police au cours de contrôles, perquisitions ou manifestations	1	3	3	4	3	4	18	16
Blessés par balles par la Guardia Civile ou par la police au cours de contrôles, perquisitions ou manifestations	?	?	16	22	14	30	38	21
Prisonniers politiques condamnés à des peines de réclusion après jugement	189	862	396	328	316	315	632	230
Détenus sans jugement	343	1953	831	616	572	1116	4625	515
Exilés : demandes d'asile politique	38	342	128	?	?	320	518	285
Années de prison infligées aux condamnés politiques basques	?	786	1104	226	635	386	?	825

[232]

Si on extrapole ces chiffres à partir de 1960, on s'aperçoit qu'entre 1960 et 1976, en l'espace donc de 16 ans, près d'un habitant basque sur 100 (tous âges et origines confondus) a été arrêté puis détenu par la police ⁵. *Ce qui veut dire qu'il est quasiment impossible de rencontrer un Basque dont un membre de sa famille, un ami, un habitant du quartier ou un compagnon de travail n'ait pas été détenu* ⁶.

⁴ Ces chiffres ont été obtenus par Anai Artea (Association d'Entraide aux Réfugiés Basques) grâce au concours de nombreux avocats basques. Seuls les cas ayant été défendus par ces avocats figurent ici. Il est donc tout à fait évident que les chiffres réels excèdent ceux qui sont avancés dans ce tableau. Ces données ont été reprises dans les trois petits opuscules publiés par les Editions Euskual Elkargoa (voir note 3). Les données concernant l'année 1971 n'ont pas pu être rassemblées. Les exécutions des militants d'ETA Juan Paredes Manot, fusillé à Barcelone, et Angel Ataegui Etxeberria, fusillé à Burgos, sont incluses dans le nombre de tués de 1975. Par contre, ces données ne tiennent évidemment pas compte du nombre des militants d'ETA morts ou tués par la police au cours d'actions armées (15 entre 1970 et 1976).

⁵ Moyenne annuelle des détentions entre 1968 et 1976 : 1 332. Extrapolation à partir de 1960 = 21 312 détentions entre 1960 et 1976. Population moyenne de référence = [pop. de 1960] + [(pop. de 1975 - pop. de 1960) : 2] = [1 778 696] + [(2 534 953 - 1 778 696) : 2] = 2 156 824. Quota = (21 312 x 100) : 2 156 824 = 0,988

⁶ Ce que nos 73 interviewés confirment sans aucune exception.

En étant aussi massives les détentions ne peuvent pas être sélectives. Dans la plupart des cas, les individus ne sont pas arrêtés parce qu'ils ont quelque chose à se reprocher (par exemple une appartenance à un parti politique), mais pour le simple fait de s'être trouvé là. Là, dans une rue subitement bloquée, là dans un bar investi, là dans un quartier bouclé par la police. Ce qui compte au moment de l'arrestation, ce n'est pas le fait d'être nationaliste ou pas, d'être basque avec les quatre noms de famille ou pas, mais celui de se trouver là, autrement dit d'habiter quelque part en Pays Basque⁷. Ce simple fait peut vous valoir un bon coup de matraque, généralement assorti d'un « sale basque » ou une nuit au poste. « Le simple fait de vivre en Pays Basque comportait indéniablement un risque. De cela tout le monde était parfaitement conscient. »⁸

Cet arbitraire de la répression au sein du territoire basque est d'autant plus aveugle que, dans la quasi-totalité des cas, les membres des forces de l'ordre [233] sont étrangers au pays et, pour la plupart, y résident depuis peu. En effet, le pourcentage de Basques dans la Guardia Civile et dans la police est infime tandis que le taux de remplacement des compagnies postées en Pays Basque, surtout durant les dernières années du franquisme, est très élevé. Phénomène qui se traduit la plupart du temps par une méconnaissance de la part des forces de l'ordre, de la subtile géographie sociale des quartiers, rues, bars, etc. *Au lieu de cela, c'est l'ensemble du territoire, et donc l'ensemble de sa population, qui est visé.* Pour la police, tout le monde est basque, potentiellement suspect, séparatiste, terroriste. Durant les états d'exception (voir plus loin), ce phénomène est encore plus manifeste : des convois entiers de renforts, venant de Burgos, Saragosse ou Santander arrivent en Pays Basque avec la claire mission de le « mettre au pas », de le « mater ». Ignorant totalement les significations sociales des différentes zones et lieux du territoire (ceci est particulièrement valable dans les grandes villes), ces renforts font alors régner de façon uniforme la terreur, investissant de manière tout aussi brutale un quartier dont la population est essentiellement autochtone

⁷ Bien que nous ne leur prêtons aucune valeur statistique, nos interviews confirment ici aussi ce phénomène : sur les 73 personnes interrogées, 29 avaient été arrêtées dont 12 n'avaient, au moment de leur détention, absolument rien à se reprocher, si ce n'est le fait « d'avoir été là ».

⁸ I 60 (Juan Maria Bandres, avocat au procès de Burgos, ancien député au Parlement espagnol pour le parti Euskadiko Ezkerra), Saint Sébastien, novembre 1981.

qu'un quartier à dominante immigrée, les cites dortoirs ouvrières que les lieux de résidence bourgeois⁹.

Du même coup, l'arrestation et l'emprisonnement perdent le caractère dépréciatif qui les accompagne généralement dans les pays démocratiques. Au contraire, ils se chargent ici d'un certain prestige et suscite surtout (et de plus en plus à mesure qu'on s'approche de la fin du franquisme) un *double mouvement de solidarité*.

- Une *infra-solidarité* : face à une répression généralisée qui peut toucher n'importe qui, et qui les désigne donc indirectement comme tous égaux, les habitants vont en venir à se sentir solidaires. Une nouvelle identité apparaît : celle d'un « nous » (nous, les victimes potentielles de la répression), se dégage face à un « eux » (eux, les forces de l'ordre).

- Une *extra-solidarité* : tissage d'un vaste réseau de solidarité (morale et économique) envers ceux sur qui la répression s'est abattue avec [234] le plus de force (prisonniers politiques et leurs familles)¹⁰.

Nous avons jusqu'ici évoqué la seule répression légale, celle qui se solde par des arrestations, détentions et emprisonnements que le pouvoir ne peut que reconnaître (offrant ainsi la possibilité de les comptabiliser). Mais cette répression légale n'est que la partie officiellement visible de l'oppression dont pâtit la population basque, l'arbre qui cache la forêt. Une forêt faite de mille menaces et dangers quotidiens (la *répression quotidienne*) et dont la pénombre enveloppe mal le malheur de ses habitants parmi lesquels, de temps en temps, une meute de chasseurs aveugles vient semer terreur et désolation (la *sur-répression*).

Par *répression quotidienne*, nous entendons les multiples entraves aux libertés individuelles et collectives auxquelles se heurtent quotidiennement les habitants basques. Tenter d'en dresser la liste pour en cerner les principales formes serait une tâche dont les dimensions dépasseraient les limites du présent travail. Contentons-nous donc de prendre un seul exemple : celui des barrages routiers et fouilles policières. Ceux-ci font intégralement partie du paysage et du vécu quotidien des habitants

⁹ Commettant en cela d'énormes bavures, comme par exemple en mai 1975 le bouclage et passage « au peigne fin » (c'est-à-dire à tabac systématique des personnes interpellées) d'une partie du quartier où seule la haute bourgeoisie réside...

¹⁰ Cette solidarité prendra durant les dernières années du franquisme, des proportions gigantesques à travers la lutte pour l'amnistie : grèves générales, manifestations, etc. (voir plus loin).

basques. Il suffit d'avoir passé ne serait-ce que deux jours en Pays Basque durant ces années-là pour être définitivement convaincu de leur omniprésence. Le scénario est toujours le même : attente pendant dix minutes, un quart d'heure ou plus dans la queue formée en raison du contrôle¹¹, ordres agressifs, descente de voiture, les bras levés sur le toit, [235] une mitraillette dans le dos, des mains qui touchent votre corps¹² et un « *vaya !* » en guise d'excuse¹³.

Par *sur-répression*, nous entendons la répression subie par les habitants basques en plus de celle qui vient d'être désignée comme quotidienne. Le nom par lequel le pouvoir lui-même désigne cette sur-répression est tout à fait significatif : état d'exception. Aux yeux d'un régime pour qui la répression permanente et l'entrave quotidienne des libertés constituent la situation normale, celle qu'il provoquera neuf fois en l'espace de treize ans en Pays basque¹⁴, lui apparaît en effet exceptionnelle. Ce qui laisse deviner le degré de répression atteint au cours de ces états d'exception... La légalité fasciste elle-même est supprimée¹⁵. Autrement dit, absolument plus aucune entrave juridique ne peut alors freiner l'action de la police sur le territoire ainsi désigné : tout est bon, tout est permis pour le « mater ».

¹¹ Qui peut mesurer le taux de rancœur (pour employer un euphémisme) ainsi accumulée envers les forces de l'ordre ? *I 28* semble, lui, prendre la chose avec la philosophie amère ou l'humour sarcastique, on ne sait plus, des populations soumises à un totalitarisme : « De la même façon qu'à Paris tu comptes une demie-heure de métro, ici (à Bilbao), tu comptes un quart d'heure de trajet plus un quart d'heure de contrôle. Si le temps passé pour se rendre de son domicile à son travail est un indicateur de progrès social, nous sommes sur la bonne voie : on est en train de rattraper l'Europe... » (Bilbao, octobre 1980).

¹² Les témoignages de deux de nos interviewées sont à ce propos tristement éloquentes.

¹³ La quotidienneté de ces contrôles ne fait oublier à personne que ceux qui y procèdent ne sont pas armés pour rien. Une touriste allemande, méconnaissant la nervosité des policiers postés en Pays Basque paiera ainsi de sa vie, le 1^o juin 1976, le fait d'avoir ralenti un peu trop tard en vue d'un barrage policier.

¹⁴ Soit 4 ans 2 mois d'état d'exception (voir plus loin la liste, l'étendue territoriale et la durée de ces états d'exception).

¹⁵ Les articles généralement supprimés sont les suivants :

- Art. 12 : « Tout Espagnol peut exprimer librement ses idées tant qu'elles n'attendent pas aux Principes fondamentaux de l'Etat. »

- Art. 13 : « L'Etat garantit la liberté et le secret de la correspondance au sein du territoire national. »

- Art. 14 : « Les Espagnols ont le droit de fixer librement l'endroit de leur résidence. »

- Art. 15 : « Personne ne peut entrer dans le domicile d'un Espagnol ni y effectuer de perquisition sans son consentement, sans y être autorisé par l'Autorité compétente dans les cas et suivant la forme prescrite par la loi. »

- Art. 16 : « Les Espagnols peuvent se réunir et s'associer librement dans des buts licites et en accord avec la loi. »

- Art. 18 : « Aucun Espagnol ne peut être détenu en dehors des cas et suivant la forme prescrite par la loi. Tout détenu sera remis en liberté dans un délai de 72 heures ou remis à l'Autorité judiciaire. »

Le dernier état d'exception décrété par le régime franquiste ayant affecté les provinces basques durant les mois de mai, juin et juillet 1975 fut peut-être le plus terrible. En l'espace d'un mois (du 25 avril au 27 mai), il y eut environ 3200 détenus, 380 emprisonnés (jugement), 350 réfugiés, 18 blessés par balles et 6 morts, tandis que, durant la même période, 45 personnes étaient hospitalisées dans des états désespérés [236] à la suite de tortures¹⁶. Lorsque l'on sait que ces hospitalisations n'eurent lieu qu'en dernier recours, on peut s'imaginer le nombre de tortures dans les commissariats basques¹⁷ ... Les prisons et commissariats basques sont tellement pleins que des centres spéciaux de détention sont alors aménagés. Par exemple les arènes de Bilbao où plus de 400 personnes furent enfermées pendant l'état d'exception. Sans aucun motif apparent (manifestations ou rassemblement de personnes) des brigades anti-émeutes chargent des personnes dans les rues. [237]

Voici deux témoignages :

- « Les rues de Soméra, Licenciado Poza, Rodriguez Arias, les places Jado et d'Espagne, les alentours de la Mairie, la place Zababuru, Iturribide¹⁸ furent investies, les maisons et appartements perquisitionnés, les bars vidés. Au cours de ces expulsions,

¹⁶ Voir le rapport d'Amnesty International, *Informe de Amnistia internacional, mision à España, Julio de 1975*, Londres, 1975, Amnesty International Publications. Pour ce qui est des tortures, nous renvoyons aux rapports annuels d'Amnesty International sur l'Espagne et aux témoignages recueillis par Eva Forest (*Testimonios de lucha y de resistencia*, Hendaye, 1977, Ed. Mugalde) et par l'équipe rédactionnelle de Noticias del País Vasco (*Euskadi : el ultimo estado de excepcion de Franco*, Paris, 1975, Ed. Ruedo iberico), ainsi qu'à ceux qui figurent dans *Batasuna, la répression au Pays Basque*, Paris, 1970, Ed. Maspero. Voir aussi en annexes les témoignages de six personnes ayant été torturées.

¹⁷ Dans *Euskadi ala hil*, *op. cit.*, et pour la même période, le nombre de 500 torturés est avancé (p. 66). De son côté Amnesty International parle d'un minimum de 250 torturés : « La mission reçut la solide et convaincante évidence de l'application systématique de tortures contre un minimum de 250 détenus basques, et très certainement beaucoup plus dont les enquêteurs de la mission n'ont pas pu prendre connaissance, dans les provinces de Biscaye et Guipuzcoa durant l'état d'exception, et de son usage fréquent dans les provinces d'Alava et de Navarre. Toutes les victimes interrogées par la mission avaient été soumises à un minimum d'une séance d'interrogation et de tortures par jour, et quelques-unes jusqu'à cinq fois par jour. Les séances duraient entre une demi-heure et approximativement six heures. Une des victimes souffrit 30 séances de tortures en 21 jours consécutifs de détention. » (*Informe de Amnistia Internacional...*, *op. cit.*, p. 4). En fait, on peut affirmer que la quasi-totalité des détenus remis à disposition des autorités judiciaires ont été torturés, et qu'une bonne partie du reste des détenus puis relâchés sans jugement furent maltraités. Voir par exemple le cas du prêtre Eustasio Erkizia qui, sans qu'il fut accusé du moindre délit - il sera par la suite remis en liberté - fut pendant deux jours sauvagement torturé (empalé par l'anus avec le manche d'un balai, ce qui provoqua la rupture des intestins et roué de coups avec toutes sortes d'objets, ce qui paralysa totalement le fonctionnement de ses reins, à tel point qu'on craignit pour sa vie durant une semaine et qu'il dut rester près de deux mois hospitalisé), et celui du curé Jesus Lasa, qui fut lui aussi torturé pendant plus de 10 jours pour être ensuite relâché sans la moindre inculpation.

les gens étaient obligés de sortir les mains en l'air, puis de s'aligner contre les murs (...). Toutes les personnes qui n'avaient pas sur elles leur carte d'identité étaient conduites dans des véhicules de la police aux arènes. »

- « Je fus conduit à l'autobus (de la police) et quand il fut plein, on nous amena aux arènes. Les gens étaient dans les gradins et des policiers se mélangeaient à eux. De temps en temps, elle choisissait au hasard trois ou quatre personnes pour qu'elles les accompagnent. Elles étaient amenées à l'infirmerie des arènes transformée en salle d'interrogation. Les personnes qui y passèrent furent nombreuses et, en plus d'être interrogées, furent toutes durement frappées. Quand ce fut mon tour, et à peine rentré dans la salle, je fus roué de coups. »¹⁹

Mieux que des témoignages ou des statistiques, la désolation des rues et quartiers vides, habituellement si animés en cette fin de printemps (mai-juin), parle d'elle-même. Le travail terminé, personne ne songe à flâner, à faire un *paseo* ou le *poteo*²⁰ : la terreur policière a investi les rues, elle peut toucher n'importe qui, n'importe où, sans aucun motif, si ce n'est celui de s'y trouver.

II- UNE REPRESSION DISCRIMINATOIRE EN REGARD DES AUTRES REGIONS DE L'ÉTAT ESPAGNOL

Il peut paraître indécent de vouloir établir des différences dans le degré d'application de la répression dans un pays aussi totalitaire que l'Espagne franquiste. Mais il est des différences dont l'énormité interpelle et conduit à s'interroger. Pourquoi une telle différence ? [238] Lorsqu'on cherche à répondre à cette question, rassemblant pour cela un maximum de données comparatives sur la répression, on s'aperçoit vite que les différences quantitatives ne sont en fait que la partie visible de différences qualitatives de départ. Si le degré de répression n'est pas le même en Pays Basque que dans le reste des provinces de l'État espagnol, c'est principalement parce que les formes et le but de cette répression ne sont pas les mêmes ici et là.

¹⁸ Centre de la ville de Bilbao.

¹⁹ *Euskadi : el ultimo...*, op. cit., P. 35-36.

²⁰ Traditionnelle promenade (*paseo*) et tournée des bars (*poteo*) avant le dîner : à la fois moyen de détente, de rencontre, de discussion et, particulièrement pendant le franquisme, moyen d'information (voir

Nous avons déjà évoqué comment les provinces basques furent, à la fin de la Guerre Civile, déclarées « traîtres ». Le fond de l'affaire réside en ce que les provinces basques ne sont pas, pour le pouvoir franquiste, des provinces comme les autres. Provinces rouges, séparatistes, traîtres, récalcitrantes, terroristes, elles méritent un traitement distinct, « spécial ».

Traitement « spécial » en effet que celui qui sera infligé à leur population, traitement d'exception ! Sur les onze états d'exception décrétés au cours de toute la durée du régime franquiste, tous sauf un, ont touché le Pays Basque et cinq ont exclusivement concerné une, plusieurs ou totalité de ses provinces.

Caractéristiques de l'ensemble des états d'exception décrétés durant le régime franquiste ²¹.

Ordre chronologique	Date du décret	Durée (en mois)	Territoire affecté	Articles du Fuero des Espagnols suspendus
1°	10/02/1956	3	Ensemble de l'État	14 et 18
2°	14/03/1958	4	Asturies	14,15 et 18
3°	4/05/1962	3	Biscaye, Guipuzcoa et Asturies	12,13,14,15,16 et 18
4°	8/06/1962	24	Ensemble de l'État	14
5°	21/04/1967	3	Biscaye	14,15 et 18
6°	3/08/1968	3	Guipuzcoa	14,15 et 18
7°	31/10/1968	3	Guipuzcoa	14,15 et 18
8°	24/01/1969	2	Ensemble de l'État	12, 14, 15, 16 et 18
9°	4/12 1970	3	Guipuzcoa	14, 15, 16 et 18
10°	14/12/1970	6	Ensemble de l'État	18
11°	25/04/1975	3	Biscaye et Guipuzcoa	12,14,15,16 et 18

Si l'on prend seulement en compte la période 1960-1975, c'est-à-dire celle de l'apparition et du développement du nouveau nationalisme basque, [239] on s'aperçoit que la durée des états d'exception ayant exclusivement concerné une, plusieurs ou totalité des provinces basques est de quinze mois, alors que celle qui correspond aux états d'exception ayant exclusivement concerné une, plusieurs ou totalité des autres provinces de l'État est de zéro mois. *Ce qui donne donc un indice de répression discriminatoire infini.*

plus loin).

²¹ Source : Jorge de Esteban et Luis Lopez Guerra, *La crisis del estado franquista*, Barcelona, 1977, Ed.

Au cours des années 1974 et 1975²², 38 personnes furent tuées sur l'ensemble du territoire de l'État espagnol par des forces de l'ordre au cours de contrôles, perquisitions ou manifestations. Sur ces 38 personnes, 24 furent tuées en Pays Basque, ce qui représente un quota (pour 10 000 habitants) de 9,46 contre 0,42 pour le reste des provinces de l'État, et *donc un indice de répression discriminatoire de 22,52*.

Si l'on compare maintenant le nombre d'années de prison infligées aux prisonniers politiques basques avec celui qui correspond aux prisonniers politiques du reste des provinces de l'État espagnol, et si l'on rapporte ces chiffres au nombre d'habitants des territoires respectifs, on obtient :

Labor, p. 147.

²² Nous n'avons pas pu obtenir les chiffres se rapportant à l'ensemble des autres provinces pour les autres années.

- En décembre 1973, 8 heures 8 minutes de prison par habitant basque contre 17 minutes de prison par habitant du reste des provinces, *soit un indice de répression discriminatoire de 29,04*²³ [240]²⁴

- En août 1975, cette proportion était de 12 heures et 50 minutes contre 25 minutes, *soit un indice de répression discriminatoire de 30,57*²⁵.

- Enfin, en novembre 1976, donc après l'amnistie de juillet 1976, de 4 heures et 2 minutes contre 3 minutes, *soit un indice de répression discriminatoire de 80,60*²⁶.

²³ Calculs effectués à partir des chiffres fournis par le CISE, 1973, Paris, 1973, Documentation CISE. La distribution territoriale de cette répression est la suivante :

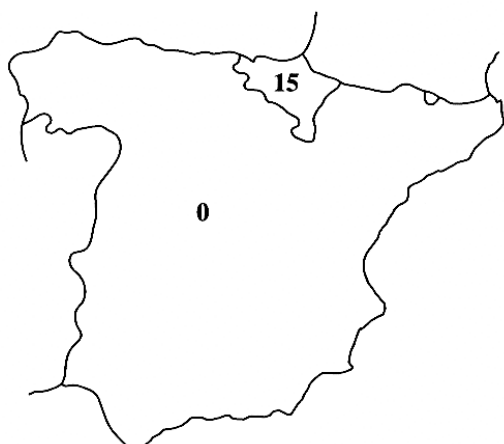
Territoire	Années de prison	Population en milliers (1970)	Heures de prison par habitant	Indice de répression discriminatoire
Pays Basque	2 221	2 388	8,14	29,04
Asturies	64	1 053	0,53	1,00
Nouvelle Castille	224	5 303	0,37	
Catalogne	176	5 258	0,29	
Murcie	29	1 170	0,21	
Vieille Castille et Leon	79	3 322	0,20	
Galice	61	2 574	0,20	
Andalousie	120	6 117	0,17	
Canaries	23	1 187	0,16	
Valence	28	3 141	0,07	
Baléares	5	572	0,07	

²⁴ Pas de note

²⁵ Calculs effectués à partir des chiffres fournis par Xigutz, « Lo que viene de Madrid », in *Punto y hora* n° 29, 31/03/1977, p. 22.

²⁶ *Ibidem*.

1) Nombre de mois d'état d'exception ayant exclusivement concerné une ou plusieurs provinces basques et une ou plusieurs autres provinces de l'Etat (1960-1975)



Indice de répression discriminatoire : ∞

2) Quota pour 10 000 habitants de personnes tuées par les forces de l'ordre au cours de contrôles, perquisitions ou manifestations (1974-1975)



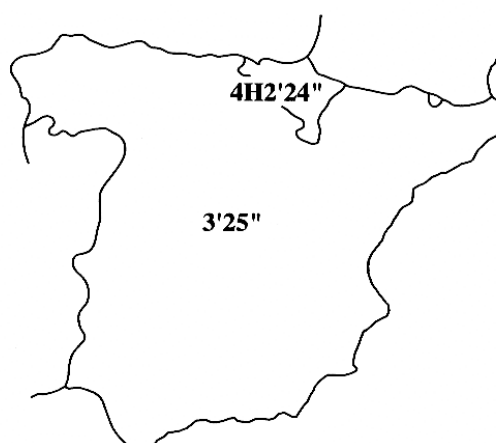
Indice de répression discriminatoire : 22,52

3) Temps de prison par habitant (déc. 1973)



Indice de répression discriminatoire : 29,04

4) Temps de prison par habitant (nov. 1973)



Indice de répression discriminatoire : 80,60

La représentation graphique de ces indices est directement inspirée de celle que Luis Nuñez a adoptée dans son livre *La sociedad vasca actual*, Ed. Txertoa, San Sebastian, 1977, p. 132.

[242]

Par ailleurs, un court travail mené auprès d'avocats basques et madrilènes nous a permis de montrer comment, pour un délit similaire, les peines prononcées contre les Basques étaient très significativement (plus de la moitié des cas étudiés) bien plus

lourdes que celles qui étaient infligées aux Madrilènes (jusqu'à dix fois plus élevées). Un seul exemple : dans la nuit du 13 au 14 août 1968, trois jeunes, après s'être assurés qu'il n'y avait personne dedans²⁷, mettent le feu à la maison du maire fasciste de Lazcano (Guipúzcoa). Pour ce seul délit, ils seront condamnés (chacun) à 48 ans de prison²⁸ ! Au mois de juin de la même année, deux jeunes anarchistes mettent le feu au palais San Bernardo qui abrite la bibliothèque de la Faculté de droit de Madrid. Un délit donc en tout point similaire à celui de Lazcano, si ce n'est plus important (atteinte au patrimoine national). Ils furent pour cela condamnés de 2 à 4 ans de prison.

Par ailleurs, ces avocats nous faisaient remarquer qu'un nombre proportionnellement énorme d'affaires judiciaires, relevant normalement des tribunaux d'ordre public (juridiction civile) étaient traitées par des tribunaux militaires, réputés pour leur dureté. Nous ne disposons de chiffres que pour 1972 et 1973 : 42 % des jugements prononcés contre des prévenus politiques basques le furent par des tribunaux militaires, les inculpés basques en venant ainsi à représenter, au niveau de l'État, la majeure partie du volume des affaires jugées par ces tribunaux.

Dès le début des années 60, les prisonniers basques sont systématiquement répartis dans les prisons éloignées des provinces basques. Le traitement discriminatoire des habitants basques qui, dans la plupart des cas, les amène à être condamnés à des peines de prison bien supérieures à la moyenne en vigueur dans le reste de l'Etat espagnol, les poursuit donc jusqu'au fond de leur prison. Outre l'éloignement, les Basques ont là aussi, droit à un « traitement spécial » : interdictions de colis, visites, promenades, etc.²⁹

²⁷ La famille était alors en vacances.

²⁸ Le procureur avait été jusqu'à demander trois peines de mort ! Trois semaines auparavant, le 25 juillet 1968, la Guardia Civil était rentrée dans l'église du même village, pistolet mitrailleur au poing pour y déloger ceux qui étaient en train d'assister à une messe célébrée, comme dans la plupart des villages et villes basques, pour le repos de l'âme de Xabier Etxebarrieta, premier militant d'ETA tué par la police quelques jours auparavant. Tandis que ses hommes chargeaient les fidèles et en amenaient six pris au hasard, leur commandant criait « espèces de cons, sales porcs : criez vive l'Espagne, vive l'Espagne ! ». Le maire, sous prétexte qu'un drapeau basque avait été accroché au clocher de l'église, approuva l'intervention de la Guardia Civil. Le 4 août, l'état d'exception était décrété pour toute la province. (*Interviews 37, 38, 39, 40 et 41*, entretien collectif, Lazcano, janvier 1981).

²⁹ Voir à ce sujet l'éloquent document d'Amnesty International *Situacion actual de las carceles españolas*, Londres, 1973, Amnesty International Publications, en particulier pp. 30-34.

Une étude plus approfondie montrerait certainement d'autres dimensions de cette discrimination³⁰. Mais nous pensons que les chiffres avancés ici suffisent : ils parlent par eux-mêmes. Nous les illustrerons cependant de deux témoignages.

- Celui d'*Interview 25*, sociologue, ayant vécu jusqu'à l'âge de 25 ans à Madrid et résidant en Pays Basque depuis 1975 : « On m'avait dit qu'ici la répression était terrible. Mais jamais je n'avais imaginé ce que depuis j'ai vu et entendu (...). D'entrée j'ai été mise dans le bain, et la façon dont ça s'est passé a fait de moi une révoltée contre cette barbarie (...) c'était révoltant (...) et j'espère aussi que ça a fait de moi une Basque à part entière (...). Une semaine seulement après mon arrivée ici (Saint Sébastien), j'ai été matraquée par la police dans la rue. Je n'avais absolument rien fait ! Je revenais (...) (de chez un ami). Ils matraquaient indistinctement tout le monde sur leur passage : jeunes, vieux, hommes ou femmes. À quelques-uns [243] nous nous sommes alors réfugiés dans un magasin. Ils se sont mis à la sortie et nous ont obligés à passer dans le couloir qu'ils avaient formé et donc de nous prendre des coups. À Madrid, je n'avais jamais vu ça. La police chargeait aussi, mais des étudiants, des manifestants, pas les passants ! »³¹

- Celui d'*Interview 66*, journaliste, Madrilène étant plusieurs fois venu en Pays basque : « C. avait coutume de me dire « amène tes tennis », et c'était bien vrai. Ça ne m'étonne pas que les Basques soient toujours les meilleurs au marathon : avec tout ce qu'ils ont couru devant les flics ! Ici, les tennis, on les mettait quand on allait aux manifs. En Pays Basque, il fallait les mettre tous les jours... »³²

La répression franquiste ne se contente donc pas d'être exceptionnellement dure en Pays Basque. *Elle parle*. Elle parle le langage de la différence, celle qui fait du Pays Basque un territoire « spécial », « autre » et de ses habitants des habitants « spéciaux », « différents ». Indistinctement appréhendés comme récalcitrants, ils doivent tous être « mis au pas ». La répression n'est pas, comme à Madrid, Valence ou Séville, dirigée vers les opposants au régime, vers les partis clandestins, vers les manifestants. Elle est destinée à « mater » une population prise uniformément. Ce langage différenciateur de

³⁰ Comme par exemple l'obligation qui fut faite en 1975 aux habitants des provinces basques de faire refaire leur passeport s'ils voulaient sortir du territoire espagnol, ou le traitement « spécial » des jeunes Basques durant leur service militaire (affectation presque systématique dans des bataillons réputés pour leur dureté).

³¹ *Interview 25*, 32 ans, Saint Sébastien, octobre 1980.

³² *Interview 66*, 30 ans, Madrid, novembre 1981.

la répression est audible et compréhensible à au moins deux niveaux. D'une part par son existence même : nous avons vu comment, dans son « être » même, cette répression est discriminatoire, marquant ainsi une différence. D'autre part, par sa forme : la répression ne se contente pas d'investir de façon « exceptionnelle » le territoire basque, déterminant et fixant ainsi ses habitants dans une altérité nouvelle (« nous » les victimes face à « eux », les corps répressifs et ceux qui les commandent), mais ne cesse aussi de leur signifier cette différence et de la nommer (vous autres les Basques, peuple perdu, terroriste, etc.). Élocution répressive et différenciatrice allant des « sale basque », « fils de pute basque » accompagnant les coups de matraque dans la rue au « nous vous exterminerons tous » couvrant les cris des torturés. Comme si l'augmentation du degré de répression signifiait l'emballement de l'élocution anti-basque. [244]

III- UNE SOCIÉTÉ SOUTERRAINE

Mais face à la mort du pouvoir répressif, la société basque continue pourtant de vivre. *Société clandestine* face à l'interdiction qui est faite aux forces qui la composent de pouvoir s'exprimer librement, et *société transgressive* dans son désir de liberté qui heurte de plein fouet les dogmes du pouvoir franquiste.

1- Une société clandestine

La fin de la Guerre Civile a signifié le musellement de la société basque. Ses forces les plus vives et représentatives, mouvement ouvrier, socialistes, bourgeoisie autonomiste, nationalistes, ont été réduites au silence de la manière que l'on sait. Un espace officiel et rigide a remplacé l'espace public, la propagande a étouffé le débat et la diversité.

Vouloir vivre sans pour cela renoncer à ses idées, à ses engagements, à sa façon de voir les choses revenait donc *ipso facto* à le faire clandestinement. D'abord confiné dans le cercle restreint de la famille, car imperméable à la grêle du pouvoir, le fait de parler librement et d'agir suivant ses idées va vite s'étendre par des canaux souterrains à l'ensemble de la société. Le cercle d'amis, celui de la *cuadrilla*³³, des compagnons de

³³ Groupe d'amis du même âge et du même quartier soudé à l'adolescence et auquel les membres demeurent fidèles jusqu'à leur mort. Vestige de la communauté dans la société, l'existence de la *cuadrilla*

travail, de *poteo*, du *txoko*³⁴, des *peñas*³⁵, des sorties [245] en montagne pour les jeunes³⁶, de celles que le curé organise³⁷, etc., en viennent à constituer le vaste réseau d'irritation de vie, de débat et d'espoir d'une véritable société civile souterraine.

Partout l'impression est la même : il s'agit de lieux qui échappent au regard du pouvoir, de territoires et de temps libérés. Il est difficile de rendre compte des incessants passages auxquels, entre lieux et temps « officiels » (conformes aux règles totalitaires) et lieux et temps « libérés » (société souterraine), se livre alors la population. C'est pourtant de cette subtile polymorphie qu'est fait son quotidien, « instituant » ainsi une société souterraine, clandestine, faite de désir de liberté face à une société officielle et répressive³⁸.

2- Une société transgressive

En interdisant toute expression de la vie civile qui ne soit pas conforme à son idéologie, qui ne soit donc pas « officielle », et en réprimant systématiquement toute altérité à sa légalité, le pouvoir franquiste ne contraignait pas seulement toute expression autonome et « non conforme » de la société civile basque à la clandestinité.

donne lieu à de nombreuses rencontres, à des repas, sorties, etc.

³⁴ Sociétés culinaires très fermées réunissant un groupe d'amis (exclusivement masculins) se rencontrant périodiquement (environ deux ou trois fois par mois) pour faire de la cuisine (en général dans un local leur appartenant) puis pour déguster le produit de leur labeur... Les *txokos* (et la cuisine en général) sont une des dimensions « essentielles » de la culture traditionnelle basque.

³⁵ Sociétés récréatives regroupant une dizaine à plusieurs centaines de membres dont l'activité centrale demeure l'apprentissage et l'interprétation de danses, airs et chansons traditionnelles. Les *peñas* les plus connues sont certainement celles de Pampelune qui, chaque année, organisent et animent les célèbres *San Fermín* (fêtes de Pampelune). Les *peñas* sont généralement plus structurées et fermées que les *bandas* qui ont toutefois un caractère permanent que ne possèdent pas les *comparsas* uniquement formées à l'occasion des fêtes.

³⁶ Les sorties en montagne représentaient alors une des principales occupations dans les loisirs des jeunes en Pays Basque (pays très montagneux). Ces sorties ont été traditionnellement le moyen (autorisé) d'échapper à la vigilance des parents, et, entre autre, de *ligar* (faire connaissance et... plus avec des jeunes du sexe opposé). Ces sorties, avec les *peñas* et *bandas*, constitueront un des principaux modes de recrutement de jeunes militants pour ETA.

³⁷ Bien souvent ces sorties sont prétextes à un véritable catéchisme nationaliste, ou tout au moins à des débats autour de la question nationale basque.

³⁸ Deux exemples : « (Durant le *poteo*), quand quelqu'un d'entre nous reconnaissait (voyait) un flic rentrer (dans le bar où nous nous trouvions), il criait « à la santé de Paco! » (Paco : diminutif de Francisco - Franco-), et tout le monde se taisait, ou alors finissait (sa consommation) et sortait un à un du bar » : la vie, la parole, le débat s'arrêtent lorsqu'un membre des forces de l'ordre, du pouvoir donc, apparaît (*Interview 11*, 29 ans, Saint Sébastien, septembre 1980). « Il y avait des lieux où, automatiquement, on se taisait : quand on croisait des flics, dans les administrations, etc. On y faisait même pas attention, c'était devenu un réflexe. » (*Interview 4*, Gallarta, septembre 1980).

Il chargeait aussi les formes d'expression (quelles qu'elles fussent) de cette société [246] d'une dimension intrinsèquement transgressive. La seule véritable société civile qui ait existé durant le franquisme en Pays Basque fut une société transgressive, basée sur un subtil réseau clandestin de relations et d'échanges dont la matière première était avant tout le désir de liberté de toute une population, désir heurtant de plein fouet les dogmes du pouvoir répressif.

La construction de cette société, à la fois clandestine et transgressive, ne se fit pas du jour au lendemain. Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, elle se développa à partir de cercles fermés (famille, amis) pour peu à peu s'étendre à l'ensemble de la population. Deux phénomènes jouèrent un grand rôle dans cette extension. D'une part le dégagement d'une nouvelle génération ayant grandi dans un climat de transgression et de polymorphie de la vie sociale (officielle-légale/clandestine-transgressive). C'est cette génération qui transformera la résistance passive faite de mille petites transgressions individuelles et privées de leurs aînés en une résistance active. D'autre part, la répression devenant de plus en plus arbitraire et généralisée, c'est bientôt l'ensemble de la population qui va s'intégrer, d'une façon ou d'une autre, à cette société transgressive. Lorsqu'on sait que le simple fait d'avoir oublié ses papiers d'identité durant un état d'exception pouvait vous valoir d'être torturé, ou celui de « s'être trouvé là » vous coûter quelques bons coups de matraque, c'était en définitive celui même d'exister, de vivre en Pays Basque qui devenait transgressif.

En effet, la notion de transgression est directement liée à celle d'interdit. Aller au-delà des limites du permis (transgresser), c'est s'exposer à des sanctions (répression). Lorsque ces sanctions tombent sur vous de façon tout à fait arbitraire et continue sans que vous n'ayez rien à vous reprocher, ce sont les frontières mêmes séparant le permis de l'interdit qui s'estompent. Ce n'est alors pas vous qui aurez fait le pas transgressif : c'est le pouvoir qui, en vous réprimant, vous aura enfermé dans le « camp des transgresseurs ». Or... il n'y a que le premier pas qui compte. [247]